

Accompagner les entreprises dans une prévention efficace et effective du risque chimique

FICHE
ACTION

6

Axe PST 3

Prévention primaire et culture de prévention
Mettre en œuvre la culture de prévention pour agir sur des risques professionnels prioritaires

RÉFÉRENCE(S) AU(X) N° D'ACTION DU PST 3 : 1-10

DESRIPTIF DE L'ACTION DANS LE PST 3

- Promouvoir et développer les outils destinés à aider les employeurs dans leur démarche générale d'évaluation des risques chimiques (logiciels informatiques Seirich, eLara, etc.) ;
- Soutenir et accompagner la substitution, action prioritaire (en lien avec le plan Ecophyto II) pour l'utilisation de substances moins dangereuses (renforcement du site substitution-cmr.fr, mutualisation des bonnes pratiques, etc.) ;
- Renforcer l'effectivité et l'efficacité des dispositions en matière d'aération et d'assainissement des lieux de travail ;
- Contribuer activement au développement d'une norme sur les équipements de protection individuelle (EPI) « intelligents » et sur la compatibilité entre les EPI; poursuivre et animer les travaux engagés sur les EPI protégeant les travailleurs agricoles contre les produits phytopharmaceutiques ;
- Développer la bio-surveillance à des fins de prévention ciblée.

Eléments justifiant le choix de cette action en région

Le risque chimique continue d'être méconnu, sous-estimé et mal évalué dans la majeure partie des entreprises de la région.

Les cancers professionnels reconnus et indemnisés en Bretagne sont en forte progression ces dernières années (voir données du Tableau de Bord Santé au Travail en Bretagne – mai 2014).

Points d'appui / leviers repérés

- Méthodologie mise en œuvre dans le cadre de l'action « garages ».
- Journée d'échanges entre préventeurs en région sur l'aération / ventilation.
- Mise en œuvre du Plan Ecophyto II.

Identification pilote(s) et partenaires

Pilotage : Direccte.

Partenaires : Carsat, MSA, OPPBTP, SST, Branches professionnelles.

Objectifs donnés à l'action

Promouvoir les outils destinés à aider les employeurs dans leur démarche générale d'évaluation des risques chimiques (logiciels informatiques Seirich, eLara, etc.) et les formations associées.

Soutenir et accompagner la substitution, action prioritaire (en lien avec le plan Ecophyto II) pour l'utilisation de substances moins dangereuses (promotion du site substitution-cmr.fr, mutualisation des bonnes pratiques, etc.).

Renforcer l'effectivité et l'efficacité des dispositions en matière d'aération et d'assainissement des lieux de travail.

Informers et communiquer sur l'évolution de l'étiquetage, 1^{er} niveau d'information à disposition des salariés, afin d'améliorer leur connaissance sur les dangers des agents chimiques.

Sensibiliser employeurs et salariés sur les cancers professionnels.

Sensibiliser les médecins hospitaliers et libéraux sur les liens travail et cancers.

Améliorer la traçabilité des expositions professionnelles et l'information des salariés pour le suivi post professionnel.

Méthodologie de conduite de l'action

Après un état des lieux des différentes actions conduites par les partenaires sur la thématique, qui permettra de définir une action complémentaire et partagée, l'action pourrait se dérouler comme suit :

- Un ciblage d'un secteur d'activité dans les TPE (ex : ongleries...) ou d'une substance (ex : styrène dont le statut de la VLEP va évoluer réglementairement).
- Travail méthodologique d'évaluation des risques de la cible choisie (postes de travail, possibilité de substitution, moyens de prévention associés...) avec les partenaires et les branches professionnelles concernées.
- Actions sur le terrain à préciser : sensibilisation au risque, création de documents d'aide à l'évaluation du risque chimique, réunions d'information, actions de contrôle,...

Calendrier prévisionnel

2^{ème} semestre 2016 : Echanges entre partenaires sur les actions risques chimiques déjà initiées ; ciblage d'un ou plusieurs secteurs d'activité ou par substance.

2017 : Mise en place des outils méthodologiques sur la thématique risque chimique.

2018-2019 : actions à déployer dans le ou les secteurs ciblés.

Modalités d'évaluation / indicateurs

Grille (à créer) d'évaluation du risque dans l'entreprise à utiliser avant/après.

Liens / prolongements hors PRST

(exemple : PRS, PRSE, instance paritaire régionale IAA, etc.)

Lien avec le PRSE 3 dans sa dimension « Qualité de l'air ».